



Mesdames et messieurs Les Membres
du Conseil Syndical

Aubagne, le 15/02/2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de gestion de l'Eau Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA) qui se tiendra dans nos locaux à l'adresse : **111 rue du Dirigeable** à 13400 AUBAGNE le :

Mercredi 16 Mars 2023 à 10h00

Je vous prie de bien vouloir y assister.

L'Ordre du Jour et le dossier de séance sont accessibles à ce lien :

[Conseil Syndical 16 mars 2023 - EPAGE HuCA](#)
(mot de passe : CS-EPAGEHUCA-2023).

En cas d'empêchement, il est important, pour atteindre le quorum, de vous faire représenter par un Conseiller suppléant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune-Côtiers-Ayalades



Ordre du jour du Conseil Syndical du 16 Mars 2023 à 10h00

Préambule

Projets de délibérations

- Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion 2022.
- Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2022.
- Délibération n°3 : Affectation du résultat 2022 au Budget Primitif 2023.
- Délibération n°4 : Adoption du Budget Primitif 2023.
- Délibération n°5 : GEMAPI et aménagements complémentaires : travaux de restauration et de valorisation de l’Huveaune en centre-ville d’Aubagne - Demande de subventions pour les phases de maîtrise d’œuvre-réalisation, de travaux et de suivi-évaluation pluriannuels.
- Délibération n°6 : Demande de subventions - Mise en œuvre des travaux d’aménagements de l’Huveaune à Saint Zacharie - maîtrise d’œuvre et travaux.
- Délibération n°7 : Demande de subventions - Renaturation du Fauge-Maïre, parc urbain et mobilité douce au cœur des parcs d’activités d’Aubagne et de Gémenos.
- Délibération n°8 : Délibération cadre pour la sollicitation du Fond Vert.
- Délibération n°9 : Adhésion au Cerema.
- Délibération n°10 : Revalorisation des titres restaurants.

Questions diverses

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aigalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 16 Mars 2023

L'An deux mille vingt et trois et les seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

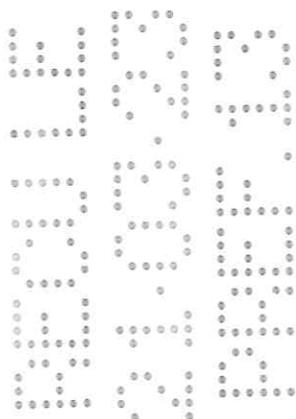
Nombre de Conseillers
en exercice : 22

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLY et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.



DELIBERATION N°1

OBJET : FINANCES - Approbation du compte de gestion 2022

LE CONSEIL SYNDICAL,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion relatif à l'exercice 2022 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°1

1

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2022, dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygalades



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°1

2

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aigalades

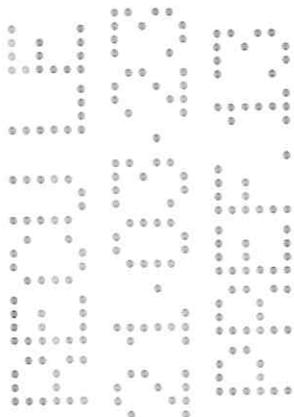
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 16 Mars 2023

L'An deux mille vingt et trois et les seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLY et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

DELIBERATION N°2

OBJET : FINANCES- Approbation du compte administratif 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L EPAGE HuCA,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération 5 du 7 février 2022 visée par la Préfecture le 16 février 2022 adoptant le Budget Primitif 2022,
- Les délibérations 2 et 3 en date du 7 février 2022 visée par la Préfecture le 16 février 2022 adoptant le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif 2021,
- La délibération 4 en date du 7 février 2022 visée par la Préfecture le 16 février 2022 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°2

1

- La délibération 15 en date du 4 juillet 2022 visée par la Préfecture le 8 juillet 2022 relative à l'adoption de la décision modificative 1 après BP 2022,
- La délibération 6 en date du 13 décembre 2022 visée par la Préfecture le 16 décembre 2022 relative à l'adoption de la décision modificative 2 après BP 2022,
- La délibération 1 de ce jour relative au Compte de Gestion 2022 dressé par Madame la Trésorière Principale d'Aubagne,
- Le Compte Administratif 2022 proposé par monsieur Jean-Jacques COULOMB, Président du Syndicat sur l'exercice concerné,

Après présentation des données financières, l'approbation du CA devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Pascal AGOSTINI, Vice-président.

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte Administratif 2022 faisant apparaître les résultats suivants, en €

Fonctionnement	PREVU	REALISE	Dont rattachements
Dépenses 2022	1 852 748.00	1 411 514.72	34 765.62
Recettes 2022	1 852 748.00	1 753 214.63	43 000.00
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 (a)		341 699.91	
Excédent Fonctionnement 2021 reporté au BP 2022 : 002 (b)		0	
Résultat 2022 (a+b)		341 699.91	

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°2

2

Investissement	PREVU	REALISE	REPORTS
Dépenses 2022 (a)	3 927 185.00	2 732 875.68	233 056.00
Recettes 2022 (b)	3 927 185.00	2 076 973.92	469 927.00
Résultat de l'exercice (c)		- 655 901.76	
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2021 inscrit au Budget 2022 : 001 (d)		277 551.00	
Résultat 2022 à reporter sur l'exercice 2023 (c + d)		- 378 350.76	

ADOpte A l'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Pascal AGOSTINI,
Vice-président de l'EPAGE HuCA

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

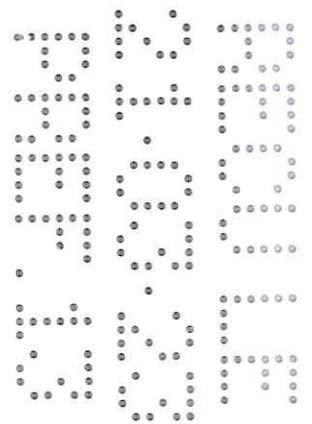


Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°2

3



Compte Administratif 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte fermé - EPAGE HuCA (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

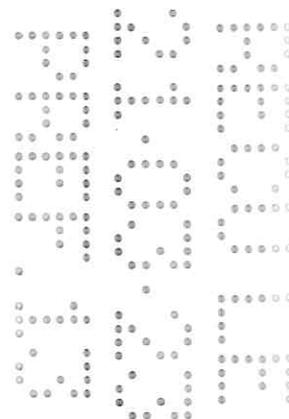
POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES (3)

ANNEE 2022



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	28
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	29
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	35
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	37
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	38
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

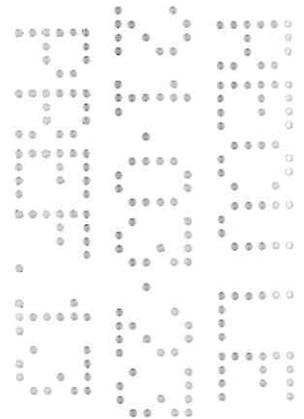
(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE 13005	EPAGE HuCA EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES	CA 2022
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	923 598
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	98,88 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,33 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

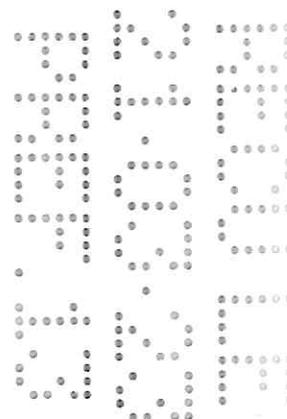
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	1 411 514,72	G	1 753 214,63
	Section d'investissement	B	2 732 875,68	H	2 076 973,92

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	277 551,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=	=
	= A+B+C+D	4 144 390,40	= G+H+I+J 4 107 739,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	233 056,00	L	469 927,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	233 056,00	= K+L	469 927,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 411 514,72	= G+I+K	1 753 214,63
	Section d'investissement	= B+D+F	2 965 931,68	= H+J+L	2 824 451,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 377 446,40	= G+H+I+J+K+L	4 577 666,55

DETAIL DES RESTES A REALISER

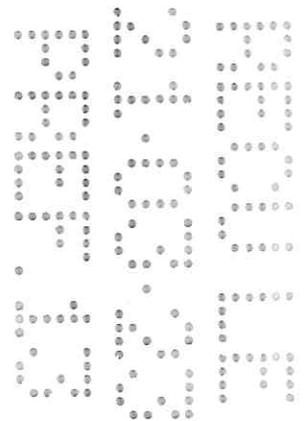
Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
65	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 233 056,00	L 469 927,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 460,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	214 596,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
458211	Opération pour compte de tiers n° 11 - ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (2)	0,00	400 000,00
458212	Opération pour compte de tiers n° 12 - ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (2)	0,00	69 927,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	623 750,00	488 929,83	34 765,62	0,00	100 054,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	827 299,00	806 081,79	0,00	0,00	21 217,21
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 600,00	14 559,00	0,00	0,00	16 041,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 481 649,00	1 309 570,62	34 765,62	0,00	137 312,76
66	Charges financières	16 634,00	12 439,64	2 936,72	0,00	1 257,64
67	Charges exceptionnelles	14 500,00	14 488,91	0,00	0,00	11,09
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 512 783,00	1 336 499,17	37 702,34	0,00	138 581,49
023	Virement à la section d'investissement (2)	302 651,79				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	37 313,21	37 313,21			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		339 965,00	37 313,21			302 651,79
TOTAL		1 852 748,00	1 373 812,38	37 702,34	0,00	441 233,28
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 550,00	10 541,12	0,00	0,00	8,88
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 841 697,00	1 698 419,50	43 000,00	0,00	100 277,50
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,86	0,00	0,00	0,14
Total des recettes de gestion courante		1 852 248,00	1 708 961,48	43 000,00	0,00	100 286,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	1 253,15	0,00	0,00	-753,15
73	Preprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 852 748,00	1 710 214,63	43 000,00	0,00	99 533,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 852 748,00	1 710 214,63	43 000,00	0,00	99 533,37
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	881 160,00	277 004,87	8 460,00	595 695,13
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 523,00	14 218,25	0,00	19 304,75
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	799 397,00	469 348,21	214 596,00	115 452,79
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 724 080,00	760 571,33	233 056,00	730 452,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 543,00	3 542,52	0,00	0,48
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 695,00	22 694,66	0,00	0,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	26 238,00	26 237,18	0,00	0,82
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	1 990 060,00	1 761 637,72	0,00	228 422,28
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 740 378,00	2 548 446,23	233 056,00	958 875,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	186 807,00	184 429,45		2 377,55
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	186 807,00	184 429,45		2 377,55
	TOTAL	3 927 185,00	2 732 875,68	233 056,00	961 253,32
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 019 151,76	506 354,00	0,00	512 797,76
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 019 151,76	506 354,00	0,00	512 797,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	50 000,00	80 110,98	0,00	-30 110,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	173 710,24	173 710,24	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	223 710,24	253 821,22	0,00	-30 110,98
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	1 880 000,00	1 095 056,04	469 927,00	315 016,96
	Total des recettes réelles d'investissement	3 122 862,00	1 855 231,26	469 927,00	797 703,74
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	302 651,79			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	37 313,21	37 313,21		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	186 807,00	184 429,45		2 377,55
	Total des recettes d'ordre d'investissement	526 772,00	221 742,66		305 029,34
	TOTAL	3 649 634,00	2 076 973,92	469 927,00	1 102 733,08

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 277 551,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	523 695,45		523 695,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	806 081,79		806 081,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 559,00		14 559,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	15 376,36	0,00	15 376,36
67	Charges exceptionnelles	14 488,91	0,00	14 488,91
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 313,21	37 313,21
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 374 201,51	37 313,21	1 411 514,72
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 542,52	0,00	3 542,52
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 694,66	0,00	22 694,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	277 004,87	0,00	277 004,87
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	14 218,25	0,00	14 218,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	469 348,21	184 429,45	653 777,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 761 637,72	0,00	1 761 637,72
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 548 446,23	184 429,45	2 732 875,68
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 541,12		10 541,12
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 741 419,50		1 741 419,50
75	Autres produits de gestion courante	0,86	0,00	0,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 253,15	0,00	1 253,15
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 753 214,63	0,00	1 753 214,63
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	80 110,98	0,00	80 110,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	173 710,24		173 710,24
13	Subventions d'investissement	506 354,00	0,00	506 354,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	184 429,45	184 429,45
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 313,21	37 313,21
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	1 095 056,04	0,00	1 095 056,04
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 855 231,26	221 742,66	2 076 973,92
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				277 551,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	623 750,00	488 929,83	34 765,62	0,00	100 054,55
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 000,00	7 484,69	0,00	0,00	-1 484,69
60611	Eau et assainissement	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
60612	Energie - Electricité	1 200,00	950,52	0,00	0,00	249,48
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	71,14	0,00	0,00	128,86
60622	Carburants	7 000,00	5 476,54	0,00	0,00	1 523,46
60623	Alimentation	2 000,00	1 897,76	0,00	0,00	102,24
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	71,11	0,00	0,00	328,89
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	2 176,05	0,00	0,00	823,95
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 033,06	0,00	0,00	-33,06
6064	Fournitures administratives	3 000,00	1 727,70	0,00	0,00	1 272,30
6122	Crédit-bail mobilier	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	42 500,00	40 206,69	0,00	0,00	2 293,31
6135	Locations mobilières	17 500,00	23 852,66	0,00	0,00	-6 352,66
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	5 873,40	0,00	0,00	1 126,60
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	9 000,00	27 080,12	0,00	0,00	-18 080,12
615232	Entretien, réparations réseaux	60 000,00	39 429,00	24 788,74	0,00	-4 217,74
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 606,34	0,00	0,00	393,66
6156	Maintenance	12 000,00	15 112,05	0,00	0,00	-3 112,05
6161	Multirisques	9 000,00	7 262,05	0,00	0,00	1 737,95
617	Etudes et recherches	58 000,00	56 049,12	0,00	0,00	1 950,88
6184	Versements à des organismes de formation	9 750,00	7 504,00	0,00	0,00	2 246,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6226	Honoraires	15 000,00	6 796,00	0,00	0,00	8 204,00
6228	Divers	313 000,00	202 178,79	9 409,50	0,00	101 411,71
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	19 387,06	0,00	0,00	-12 387,06
6238	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 838,80	0,00	0,00	-338,80
6256	Missions	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6257	Réceptions	200,00	364,10	0,00	0,00	-164,10
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	7 752,30	567,38	0,00	-1 319,68
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	4 080,00	0,00	0,00	3 920,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	668,78	0,00	0,00	-168,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	827 299,00	806 081,79	0,00	0,00	21 217,21
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6331	Versement mobilité	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	460,00	456,65	0,00	0,00	3,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 500,00	10 453,54	0,00	0,00	46,46
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 400,00	1 375,67	0,00	0,00	24,33
64111	Rémunération principale titulaires	241 600,00	241 567,60	0,00	0,00	32,40
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 000,00	10 636,35	0,00	0,00	363,65
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	140 000,00	127 630,93	0,00	0,00	12 369,07
64131	Rémunérations non tit.	134 900,00	134 884,85	0,00	0,00	15,15
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	26 000,00	37 925,47	0,00	0,00	-11 925,47
64171	Apprentis - rémunérations	9 000,00	8 986,18	0,00	0,00	13,82
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	99 049,00	98 962,98	0,00	0,00	86,02
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	75 801,97	0,00	0,00	14 198,03
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 530,00	7 523,30	0,00	0,00	6,70
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	21 941,78	0,00	0,00	58,22
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	550,00	521,87	0,00	0,00	28,13
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	210,00	205,88	0,00	0,00	4,12
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	731,25	0,00	0,00	68,75
6478	Autres charges sociales diverses	27 000,00	25 223,80	0,00	0,00	1 776,20
64831	Indemnités aux agents	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6488	Autres charges	900,00	851,72	0,00	0,00	48,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 600,00	14 559,00	0,00	0,00	16 041,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	10 000,00	8 559,00	0,00	0,00	1 441,00
6518	Autres	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	8 000,00	6 000,00	0,00	0,00	2 000,00

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65888	Autres	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 481 649,00	1 309 570,62	34 765,62	0,00	137 312,76
66	Charges financières (b)	16 634,00	12 439,64	2 936,72	0,00	1 257,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 750,00	15 718,63	0,00	0,00	31,37
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-116,21	-3 278,99	2 936,72	0,00	226,06
6688	Autres	1 000,21	0,00	0,00	0,00	1 000,21
67	Charges exceptionnelles (c)	14 500,00	14 488,91	0,00	0,00	11,09
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 500,00	2 192,91	0,00	0,00	1 307,09
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	12 296,00	0,00	0,00	-9 296,00
678	Autres charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 512 783,00	1 336 499,17	37 702,34	0,00	138 581,49
023	Virement à la section d'investissement	302 651,79	0,00			302 651,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	37 313,21	37 313,21			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	37 313,21	37 313,21			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		339 965,00	37 313,21			302 651,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		339 965,00	37 313,21			302 651,79
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 852 748,00	1 373 812,38	37 702,34	0,00	441 233,28
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-342,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 550,00	10 541,12	0,00	0,00	8,88
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	400,00	0,00	0,00	-400,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	10 550,00	10 141,12	0,00	0,00	408,88
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 841 697,00	1 698 419,50	43 000,00	0,00	100 277,50
7472	Participat° Régions	42 000,00	20 118,50	0,00	0,00	21 881,50
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	-8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 799 697,00	1 686 301,00	35 000,00	0,00	78 396,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,86	0,00	0,00	0,14
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,00	0,86	0,00	0,00	0,14
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 852 248,00	1 708 961,48	43 000,00	0,00	100 286,52
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	1 253,15	0,00	0,00	-753,15
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	1 253,15	0,00	0,00	-753,15
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 852 748,00	1 710 214,63	43 000,00	0,00	99 533,37
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 852 748,00	1 710 214,63	43 000,00	0,00	99 533,37
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	881 160,00	277 004,87	8 460,00	595 695,13
2031	Frais d'études	876 160,00	267 824,87	8 460,00	599 875,13
2033	Frais d'insertion	5 000,00	9 180,00	0,00	-4 180,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	33 523,00	14 218,25	0,00	19 304,75
2183	Matériel de bureau et informatique	14 523,00	10 297,68	0,00	4 225,32
2184	Mobilier	19 000,00	3 920,57	0,00	15 079,43
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	799 397,00	469 348,21	214 596,00	115 452,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	799 397,00	469 348,21	214 596,00	115 452,79
Total des dépenses d'équipement		1 724 080,00	760 571,33	233 056,00	730 452,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 543,00	3 542,52	0,00	0,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 543,00	3 542,52	0,00	0,48
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 695,00	22 694,66	0,00	0,34
1641	Emprunts en euros	22 695,00	22 694,66	0,00	0,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		26 238,00	26 237,18	0,00	0,82
458102	OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER (3)	105 480,00	105 480,00	0,00	0,00
458104	OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL (3)	49 784,00	49 784,00	0,00	0,00
458106	OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE (3)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
458107	OP7 Autre Amenagement GEMApi (3)	4 008,00	4 008,00	0,00	0,00
458108	OP8 Autre Amenagement gemaPI (3)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
458111	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (3)	1 620 788,00	1 465 417,80	0,00	155 370,20
458112	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (3)	190 000,00	116 947,92	0,00	73 052,08
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 990 060,00	1 761 637,72	0,00	228 422,28
TOTAL DEPENSES REELLES		3 740 378,00	2 548 446,23	233 056,00	958 875,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	186 807,00	184 429,45		2 377,55
2312	Agencements et aménagements de terrains	186 807,00	184 429,45		2 377,55
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		186 807,00	184 429,45		2 377,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 927 185,00	2 732 875,68	233 056,00	961 253,32
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 019 151,76	506 354,00	0,00	512 797,76
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	676 815,58	379 259,00	0,00	297 556,58
1322	Subv. non transf. Régions	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	336 336,18	127 095,00	0,00	209 241,18
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 019 151,76	506 354,00	0,00	512 797,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	223 710,24	253 821,22	0,00	-30 110,98
10222	FCTVA	50 000,00	80 110,98	0,00	-30 110,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	173 710,24	173 710,24	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		223 710,24	253 821,22	0,00	-30 110,98
458203	OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP (2)	52 927,68	0,00	0,00	52 927,68
458207	OP7 Autre Aménagement GEMApi (2)	5 976,00	5 976,00	0,00	0,00
458211	ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI (2)	1 744 024,00	1 000 935,00	400 000,00	343 089,00
458212	ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE (2)	77 072,32	88 145,04	69 927,00	-80 999,72
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 880 000,00	1 095 056,04	469 927,00	315 016,96
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 122 862,00	1 855 231,26	469 927,00	797 703,74
021	Virement de la sect° de fonctionnement	302 651,79			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	37 313,21	37 313,21		0,00
28031	Frais d'études	31 429,20	31 429,20		0,00
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 427,53	3 427,53		0,00
28184	Mobilier	967,78	967,78		0,00
28188	Autres immo. corporelles	514,78	514,78		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		339 965,00	37 313,21		302 651,79
041	Opérations patrimoniales (5)	186 807,00	184 429,45		2 377,55
2031	Frais d'études	186 807,00	184 429,45		2 377,55
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		526 772,00	221 742,66		305 029,34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 649 634,00	2 076 973,92	469 927,00	1 102 733,08
Pour information		277 551,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				653 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)				653 240,00									
0238766 1	01/10/2010		30/01/2011	334 000,00	F		3,720	3,895		T	C		A-1
0464748	12/11/2019		12/05/2021	138 000,00	F		1,500	1,570		S	C		A-1
A291100B	25/01/2012		25/03/2012	181 240,00	F		5,070	5,373		S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					653 240,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		442 145,42					22 694,66	15 722,25	0,00	3 109,97	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		442 145,42					22 694,66	15 722,25	0,00	3 109,97	
0238768 1		0,00	A-1	200 400,16	17,83			3,895	11 133,32	7 713,74	0,00	1 276,24	
0464748		0,00	A-1	126 960,00	22,92			1,570	5 520,00	1 959,18	0,00	258,25	
A29110QB		0,00	A-1	114 785,26	18,75			5,373	6 041,34	6 049,33	0,00	1 575,48	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour MIETP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Total général		0,00		442 145,42					22 694,66	15 722,25	0,00	3 109,97

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vérifiable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	442 145,42	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 609.79 €			19-12-1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autre matériel	10	19/12/1996
L	Autres	10	19/12/1996
L	Autres immobilisations corporelles	15	19/12/1996
L	Autres réseaux	20	19/12/1996
L	Concessions et droits similaires	2	19/12/1996
L	Frais de recherche et développement	5	19/12/1996
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5	19/12/1996
L	Frais d'insertion	2	19/12/1996
L	Logiciels bureautique	2	19/12/1996
L	Logiciels de gestion	5	19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/1996
L	Matériel de transport	10	19/12/1996
L	Mobilier	10	19/12/1996

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		26 238,00	26 237,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 695,00	22 694,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 695,00	22 694,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 543,00	3 542,52
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 543,00	3 542,52
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	26 237,18	233 056,00	0,00	259 293,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		389 965,00	III 117 424,19
Ressources propres externes de l'année (a)		50 000,00	80 110,98
10222	FCTVA	50 000,00	80 110,98
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		339 965,00	37 313,21
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	31 429,20	31 429,20
28033	Frais d'insertion	108,00	108,00
28051	Concessions et droits similaires	865,92	865,92
28183	Matériel de bureau et informatique	3 427,53	3 427,53
28184	Mobilier	967,78	967,78
28188	Autres immo. corporelles	514,78	514,78
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	302 651,79	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	117 424,19	469 927,00	277 551,00	173 710,24	1 038 612,43

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	259 293,18
Ressources propres disponibles	IV	1 038 612,43
Solde	V = IV – II (3)	779 319,25

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	Sur l'exercice				Op. à annuler	Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
458101	Dépenses nouvelles (2)	10 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 476,00
458101	Mouvements réels dépenses (2)	46 371,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 371,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
	RECETTES (b)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00
458201	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	5 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 892,00
040	Financement par le mandataire	50 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 955,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	56 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 847,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARTIER	Sur l'exercice				Op. à annuler	Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)	55 680,00	105 480,00	105 480,00	0,00	0,00	161 160,00
458102	Dépenses nouvelles (2)	55 680,00	105 480,00	105 480,00	0,00	0,00	161 160,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	55 680,00	105 480,00	105 480,00	0,00	0,00	161 160,00
	RECETTES (b)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00
458202	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	85 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 660,00
040	Financement par le mandataire	75 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)							
Recettes nettes (b - d)	161 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 160,00	

N° opération : 45803	Intitulé de l'opération : OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68	
DEPENSES (a)							
458103 Dépenses nouvelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458103 (2)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	112 927,68	0,00	0,00	0,00	0,00	112 927,68	
	60 000,00	52 927,68	0,00	0,00	52 927,68	60 000,00	
RECETTES (b)							
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	60 000,00	52 927,68	0,00	0,00	52 927,68	60 000,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	60 000,00	52 927,68	0,00	0,00	52 927,68	60 000,00	

N° opération : 45804	Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
	95 737,06	49 784,00	49 784,00	0,00	0,00	145 521,06	
DEPENSES (a)							
458104 Dépenses nouvelles (2)	79 783,06	49 784,00	49 784,00	0,00	0,00	129 567,06	
458104 (2)	15 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 954,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458104 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	95 737,06	49 784,00	49 784,00	0,00	0,00	145 521,06	
	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	
RECETTES (b)							

N° opération : 45804	Intitulé de l'opération : OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
458204 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	145 521,06	0,00	0,00	0,00	0,00	145 521,06	

N° opération : 45805	Intitulé de l'opération : OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 992,00	
458105 Dépenses nouvelles (2)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 992,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	10 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 992,00	
RECETTES (b)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
458205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	

N° opération : 45806	Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE				Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser			
DEPENSES (a)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
458106 Dépenses nouvelles (2)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	

N° opération : 45806	Intitulé de l'opération : OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	RECETTES (b)					
	458206 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	040 Financement par le mandataire	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

N° opération : 45807	Intitulé de l'opération : OP7 Autre Amenagement GEMAPI				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	DEPENSES (a)					
	458107 (2)	8 976,00	4 008,00	0,00	0,00	12 984,00
	458107 Dépenses nouvelles (2)	3 576,00	1 156,80	0,00	-1 156,80	4 732,80
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	5 400,00	2 851,20	0,00	1 156,80	8 251,20
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	8 976,00	4 008,00	0,00	0,00	12 984,00
	RECETTES (b)					
	458207 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 000,00	5 976,00	0,00	0,00	8 976,00
	040 Financement par le mandataire	3 000,00	5 976,00	0,00	0,00	8 976,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	3 000,00	5 976,00	0,00	0,00	8 976,00

N° opération : 45808	Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPI				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	DEPENSES (a)					
	458108 Dépenses nouvelles (2)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00

N° opération : 45808	Intitulé de l'opération : OP8 Autre Amenagement gemaPI	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	458208 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45811	Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	1 620 788,00	1 465 417,80	0,00	155 370,20	1 465 417,80
	458111 (2)	0,00	0,00	334 338,44	0,00	-334 338,44	334 338,44
	458111 Dépenses nouvelles (2)	0,00	1 620 788,00	1 131 079,36	0,00	489 708,64	1 131 079,36
	<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	1 620 788,00	1 465 417,80	0,00	155 370,20	1 465 417,80
	RECETTES (b)	0,00	1 744 024,00	1 000 935,00	400 000,00	343 089,00	1 000 935,00
	458211 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	1 744 024,00	1 000 935,00	400 000,00	343 089,00	1 000 935,00
	<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	1 744 024,00	1 000 935,00	400 000,00	343 089,00	1 000 935,00

N° opération : 45812	Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	190 000,00	116 947,92	0,00	73 052,08	116 947,92
	458112 (2)	0,00	0,00	93 438,00	0,00	-93 438,00	93 438,00

N° opération : 45812	Intitulé de l'opération : ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	Sur l'exercice				Op. à annuler	Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
458112	Dépenses nouvelles (2)	0,00	190 000,00	23 509,92	0,00	166 490,08	23 509,92
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	190 000,00	116 947,92	0,00	73 052,08	116 947,92
	RECETTES (b)						
458212	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	77 072,32	88 145,04	69 927,00	-80 999,72	88 145,04
040	Financement par le mandataire	0,00	77 072,32	88 145,04	69 927,00	-80 999,72	88 145,04
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	77 072,32	88 145,04	69 927,00	-80 999,72	88 145,04

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/02/2022	MOBILIER DE BUREAU	168,00	0,00	1
14/02/2022	MOBILIER DE BUREAU	200,84	0,00	1
18/02/2022	Programme Travaux entretien Huveaune Post crue	17 528,09	0,00	0
18/02/2022	Programme Travaux entretien Huv/Riou	2 055,24	0,00	0
18/02/2022	Programme Travaux entretien Huv	2 864,88	0,00	0
18/02/2022	Programme Travauxentretien Huv/Riou	971,57	0,00	0
18/02/2022	Programme Travaux entretien Huv/Roq	4 035,74	0,00	0
18/02/2022	Programme Travaux entretien Huv.	22 483,08	0,00	0
24/02/2022	Materiel informatique	1 692,00	0,00	2
25/02/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	1 170,00	0,00	0
29/03/2022	LOT n°1 PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES	6 121,20	0,00	2
	LAISSES DE CRUE			
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv/ fascines	3 487,68	0,00	0
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv/fascines	11 826,97	0,00	0
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv/A50	17 183,05	0,00	0
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv/StZach	1 743,84	0,00	0
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv/MIRedon	6 092,23	0,00	0
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv	4 409,42	0,00	0
29/03/2022	Programme Travaux entretien Huv /PICuques	6 645,28	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien sur l'Huveaune et affluents	14 599,68	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et affluents	1 712,70	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien cours d'eau SMBVH	5 268,89	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et cours d'eau SMBVH	9 211,21	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et cours d'eau SMBVH	5 941,51	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et cours d'eau SMBVH	2 725,37	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et cours d'eau SMBVH	3 176,28	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et cours d'eau SMBVH	8 196,05	0,00	0
02/05/2022	Programme de Tx d'entretien Huveaune et cours d'eau SMBVH	8 127,54	0,00	0
16/06/2022	MO Tx Parc Confluence Auriol - Mira	935,97	0,00	0
16/06/2022	MO Tx Parc Confluence Auriol - Riparia	1 440,00	0,00	0
20/06/2022	Mission SPS Parc Confluence Auriol	1 056,00	0,00	0
10/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	2 544,00	0,00	0
10/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	8 490,00	0,00	0
10/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	3 750,00	0,00	0
10/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	8 533,50	0,00	0
10/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	4 057,50	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	1 080,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	8 190,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	6 660,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	10 824,60	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	7 200,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	5 220,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	4 440,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	3 000,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	5 940,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	1 800,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	1 500,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études secteur Heckel Marseille	18,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration Etudes sur les points de débordement Aub/La Penne.	20 736,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration Etudes sur les points de débordement Aub/La Penne.	8 346,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration Etudes sur les points de débordement Aub/La Penne.	1 368,85	0,00	0
25/08/2022	Intégration études Démarche P.A.P.I.	4 953,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration études Démarche P.A.P.I.	11 538,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/08/2022	Intégration études Démarche P.A.P.I.	4 140,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration études Démarche P.A.P.I.	1 980,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration études Démarche P.A.P.I.	10 800,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration Etudes sur les points de débordement Aub/La Penne.	1 800,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration Etudes sur les points de débordement Aub/La Penne.	1 620,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	9 360,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	540,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	450,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	132,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	720,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	1 440,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	4 800,00	0,00	0
25/08/2022	Intégration frais d'études pour Tx parc de la Confluence Auriol.	5 904,00	0,00	0
15/11/2022	AMO Phase 2 du Contrat de Riviere	9 384,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		356 329,76	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
ADJOINT	C	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
		17,00	0,00	17,00	9,00	5,00	14,00
INGENIEUR	A	12,00	0,00	12,00	6,00	4,00	10,00
TECHNICIEN	B	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		23,00	0,00	23,00	12,00	5,00	17,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, = emplois spécifiques = régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE	C	TECH		0,00	A	A
INGENIEUR	A	TECH		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM.: Administratif.

TECH.: Technique.

URB.: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S.: Social.

MS.: Médico-social.

MT.: Médico-technique.

SP.: Sportif.

CULT.: Culturel.

ANIM.: Animation.

PM.: Police.

OTR.: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuelle bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1^{er} alinéa; accroissement temporaire d'activité.3-b: article 3, 2^{ème} alinéa; accroissement saisonnier d'activité.

3-2: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2-1: absence temporaire d'un emploi.

3-3-1: absence temporaire de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2: emplois de secrétaire de mairie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3: emplois à temps non complet de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et de groupements de communes dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 recrutements handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes de élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex.: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

Collectivité : EPAGE HuCA

Budget : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES

15 mars 2023

15:02:29

2022

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01		3 543,00 €	3 542,52 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01		22 695,00 €	17 174,66 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	831		876 160,00 €	267 824,87 €	8 460,00 €
2033 - Frais d'insertion	831		5 000,00 €	9 180,00 €	0,00 €
2041511 - GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	831		10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21784 - Mobilier	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	831		14 523,00 €	10 237,68 €	0,00 €
2184 - Mobilier	831		19 000,00 €	3 920,57 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	831		799 397,00 €	469 348,21 €	214 596,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458101 - OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458102 - OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER	831		105 480,00 €	105 480,00 €	0,00 €
458103 - OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458104 - OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL	831		49 784,00 €	49 784,00 €	0,00 €
458105 - OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458106 - OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE	831		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
458107 - OP7 Autre Aménagement GEMAPI	831		4 008,00 €	4 008,00 €	0,00 €
458108 - OP8 Autre Aménagement gemaPI	831		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
458111 - ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	831		1 620 788,00 €	1 465 417,80 €	0,00 €
458112 - ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	831		190 000,00 €	116 947,92 €	0,00 €
Total des dépenses			3 740 378,00 €	2 542 926,23 €	233 056,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : EPAGE HuCA

Budget : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES

2022

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		277 551,00 €	277 551,00 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	831		50 000,00 €	80 110,98 €	30 110,98 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01		173 710,24 €	173 710,24 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	831		676 815,58 €	379 259,00 €	297 556,58 €
1322 - Régions	831		6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
1323 - Départements	831		336 336,18 €	127 095,00 €	209 241,18 €
13241 - Communes membres du GFP	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
13258 - Autres groupements	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458201 - OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458202 - OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARTIER	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458203 - OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP	831		52 927,68 €	0,00 €	52 927,68 €
458204 - OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458205 - OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458206 - OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458207 - OP7 Autre Aménagement GEMAPI	831		5 976,00 €	5 976,00 €	0,00 €
458208 - OP8 Autre Aménagement gemapi	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458211 - ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	831		1 744 024,00 €	1 000 935,00 €	743 089,00 €
458212 - ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	831		77 072,32 €	88 145,04 €	11 072,72 €
Total des recettes			3 400 413,00 €	2 132 782,26 €	1 267 630,74 €



Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
Engagement : 2021D000058	- CONVENTION E33 2021 01 Mise en oeuvre PPH ISEF action E.3.3	Tiers : COLINEO	7128,00 €
9228	831		7128,00 €
Engagement : 2022D000009	- 22CONVENTION BD62 2022 01 OPERATION HUVEAUNE PROPRE	Tiers : ASSOC MERTERRE	2281,50 €
9228	831		2281,50 €
Engagement : 2022D000027	- ENTRETIEN DES BUREAUX MOIS	Tiers : INTERCLEANER	567,38 €
9233	831		567,38 €
Engagement : 2022D000030	- COLLECTE MACRO DECHETS HUVEAUNE ET AFFLUENTS à MAR	Tiers : SARL IDDEE 13	7876,00 €
015232	831		7876,00 €
Engagement : 2022D000031	- COLLECTE MACRO DECHETS HUVEAUNE ET AFFLUENTS hors M	Tiers : LVD ENVIRONNEMENT	16913,74 €
015232	831		16913,74 €

Le présent état est arrêté à la somme de : **34766,62 €**
L'ordonnateur :



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES :
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0

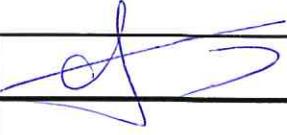
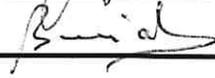
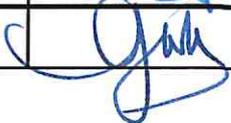
Date de convocation : 09/03/2023

Présenté par (1) Le ~~PRESIDENT~~.
 A Aubagne, le 16/03/2023
 Le ~~PRESIDENT~~.

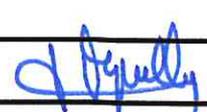
Vice Président P. Agostini



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Aubagne, le 16/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGOSTINI Pascal	
ARTUPHEL Ollivier	
BAZZUCCHI Nicolas	
BRULEY Laurence	
BURRIAT Christelle	
CAMBESEDES Henri	
COULOMB JEAN-JACQUES	
DE CALA Lionel	
DE CANEVA Marc	
DEL GRAZIA Marc	
DERKASPARIAN Francis	
DESTROST Bernard	
EMERY Michèle	
FABRE Claude	
FEDI Alain	
GIBERTI Roland	
GIORGI Jean-Pierre	
GOVERNALE Emmanuel	
HOFFMANN Gilbert	
ILLAC Michel	
JUSTE Christine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LAN Michel	
LEONARDIS Jean Marie	
MARTINEZ Jean Marc	
MASSE Alain	
MEBROUK Mohamed	
MEDA Karine	
MIQUELLY Véronique	
MOISE Monique	
MOLINO André	
OLLIVIER Christian	
ORTIZ Joaquim	
PAILLARD Carine	
PAILLARD Olivier	
PATOT Gérard	
PEROTTINO Serge	
POLLUS Alfred	
POURCHIER Claude	
PRIGENT Perrine	
REULT Didier	
ROUSSET Alain	
SALVO Arlette	
SIMON Laurent	
TROUSSIER Philippe	

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Aubagne, le

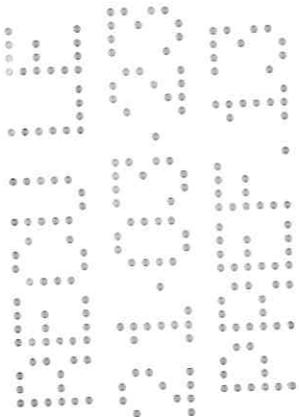
(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



DELIBERATION N°3

OBJET : FINANCES- Affectation du résultat 2022 au Budget Primitif 2023.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2022,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 16 Mars 2023

L'An deux mille vingt et trois et les seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLY et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Olivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°3

1

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE l'excédent de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous :

	Résultat 2021 reporté	Résultat net de l'exercice 2022	Résultat à affecter
Fonctionnement	0	341 699.91	341 699.91

	Report à nouveau : (002)	Autres réserves : (1068)
Affectation du Résultat		341 699.91

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes



Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°3

2

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 16 Mars 2023

L'An deux mille vingt et trois et les seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

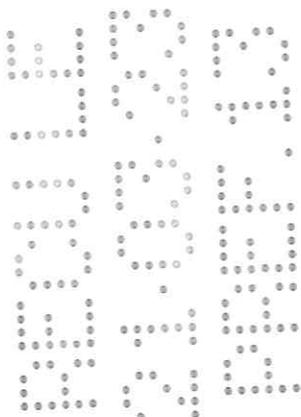
Nombre de Conseillers
en exercice : 22

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLY et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.



DELIBERATION N°4

OBJET : Financier – Adoption du Budget Primitif 2023

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14, issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et de ses textes d'applications (décrets n°2005-1661 et 2005-1662, arrêté du 27 décembre 2005 publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2005),

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°4

1

- L'instruction budgétaire et comptable M57, issue de l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- La délibération de ce jour relative au Compte Administratif 2022,
- La délibération 5 du 7 février 2022 visée par la Préfecture le 16 février 2022 adoptant le Budget Primitif 2022,
- Les délibérations 2 et 3 en date du 7 février 2022 visée par la Préfecture le 16 février 2022 adoptant le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif 2021,
- La délibération 4 en date du 7 février 2022 visée par la Préfecture le 16 février 2022 relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2022 relatif à l'entrée en vigueur des statuts de l'EPAGE HuCA,
- La délibération 3 du 5 décembre 2019 approuvant la phase 2 de Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et du programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVH,
- La délibération du SMBVH n°1 du 10 décembre 2020 portant approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades, et des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH,
- La délibération MET 20/17030/CM de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 décembre 2020 portant approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2021, et son annexe « tableau programme d'actions GEMAPI 2021-2021 »,
- Les statuts de l'EPAGE HuCA entrés en vigueur par l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2022,
- La délibération 1 du 1er février 2023 approuvant le contrat de rivière de transition,
- La convention de délégation de compétence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022.
- La délibération n°1 du 1^{er} février 2022 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

CONSIDERANT

- La nécessité de poursuivre la réponse engagée aux enjeux relatifs aux inondations et aux milieux aquatiques sur le périmètre de l'EPAGE,
- Que l'EPAGE est porteur des dispositifs contractuels de Contrat de Rivière et de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- Les dispositifs financiers d'attribution de subventions auxquels l'EPAGE est éligible dans le cadre du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, du contrat de rivière transitoire, du contrat de baie, du "contrat métropolitain avec l'Agence de l'eau" et du PAPI Huveaune-Aygalades,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'EPAGE,
- L'avis favorable des membres du bureau,

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°4

2

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2023 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	2 808 307.00 €
Section d'Investissement (reports compris)	9 426 639.22 €

TOTAL des deux sections	12 234 946.22 €

ARTICLE 2 : DETERMINE la contribution des membres du Syndicat comme indiqué ci-dessous :

Métropole Aix-Marseille-Provence : une contribution statutaire de 2 470 000 €,

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : une contribution statutaire de 10 000 €, en application du plafond déterminé par les statuts

Pour mémoire, une contribution métropolitaine a également lieu dans le cadre de la convention de délégation de compétence n°22-0874.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes



Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°4

3

PROVENCE
2023-2025
PRELIM



BUDGET PRIMITIF 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte fermé : EPAGE HuCA (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008847400016

POSTE COMPTABLE : SGC d'AUBAGNE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	7
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	10
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	43
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	47
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	48
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	52
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
I	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,39 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	81,01 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	321,03 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	19,80 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

74788
747888

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3
				0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
I	0,00	III	0,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3
				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1
Investissement	A2 + B2
Fonctionnement	A3 + B3
	0,00
	0,00
	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
	8 815 232,46		8 956 712,22
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	233 056,00	469 927,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	378 350,76	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 426 639,22	9 426 639,22

VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES	RECETTES
	2 808 307,00		2 808 307,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 808 307,00	2 808 307,00
	+		+
	TOTAL DU BUDGET (4)	12 234 946,22	12 234 946,22

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			Montant
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	881 160,00	8 460,00	1 745 000,00	1 745 000,00	1 753 460,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	33 523,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	802 940,00	214 596,00	934 429,45	934 429,45	1 149 025,45
Total des dépenses d'équipement		1 727 623,00	233 056,00	2 754 429,45	2 754 429,45	2 987 485,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 695,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		22 695,00	0,00	22 695,00	22 695,00	22 695,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 990 060,00	0,00	6 038 108,01	6 038 108,01	6 038 108,01
Total des dépenses réelles d'investissement		3 740 378,00	233 056,00	8 815 232,46	8 815 232,46	9 048 288,46

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	186 807,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		186 807,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 927 185,00	233 056,00	8 815 232,46	8 815 232,46	9 048 288,46
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	378 350,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 426 639,22
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 019 151,76	0,00	1 557 290,00	1 557 290,00	1 557 290,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	516 838,44	516 838,44	516 838,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	184 429,45	184 429,45	184 429,45
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 019 151,76	0,00	2 258 557,89	2 258 557,89	2 258 557,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	43 501,92	43 501,92	43 501,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	173 710,24	0,00	341 699,91	341 699,91	341 699,91
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		223 710,24	0,00	385 201,83	385 201,83	385 201,83
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 880 000,00	469 927,00	5 756 982,68	5 756 982,68	6 226 909,68
Total des recettes réelles d'investissement		3 122 862,00	469 927,00	8 400 742,40	8 400 742,40	8 870 669,40

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	302 651,79		500 000,00	500 000,00	500 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	37 313,21		55 969,82	55 969,82	55 969,82
041	Opérations patrimoniales (10)	186 807,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		526 772,00		555 969,82	555 969,82	555 969,82

TOTAL	3 649 634,00	469 927,00	8 956 712,22	8 956 712,22	9 426 639,22
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 426 639,22
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	555 969,82
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - BP - 2023

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	751 500,00	0,00	909 300,00	909 300,00	909 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	704 049,00	0,00	1 225 000,00	1 225 000,00	1 225 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	40 600,00	0,00	73 500,00	73 500,00	73 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 496 149,00	0,00	2 207 800,00	2 207 800,00	2 207 800,00
66	Charges financières	16 634,00	0,00	23 760,55	23 760,55	23 760,55
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	20 776,63	20 776,63	20 776,63
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 512 783,00	0,00	2 252 337,18	2 252 337,18	2 252 337,18

023	Virement à la section d'investissement (4)	302 651,79		500 000,00	500 000,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	37 313,21		55 969,82	55 969,82	55 969,82
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		339 965,00		555 969,82	555 969,82	555 969,82

TOTAL	1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 808 307,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 852 248,00	0,00	2 805 105,00	2 805 105,00	2 805 105,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	500,00	0,00	2 702,00	2 702,00	2 702,00
Total des recettes de gestion courante		1 852 748,00	0,00	2 807 807,00	2 807 807,00	2 807 807,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 808 307,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	555 969,82
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 695,00	0,00	22 695,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 753 460,00	0,00	1 753 460,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	75 000,00	0,00	75 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 149 025,45	0,00	1 149 025,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 038 108,01	0,00	6 038 108,01
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 048 288,46	0,00	9 048 288,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	378 350,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 426 639,22
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	909 300,00		909 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 225 000,00		1 225 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	73 500,00	0,00	73 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	23 760,55	0,00	23 760,55
67	Charges spécifiques (9)	20 776,63	0,00	20 776,63
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	55 969,82	55 969,82
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		500 000,00	500 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 252 337,18	555 969,82	2 808 307,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 808 307,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - BP - 2023

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	43 501,92		43 501,92
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 557 290,00	0,00	1 557 290,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	516 838,44	0,00	516 838,44
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	184 429,45	0,00	184 429,45
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		55 969,82	55 969,82
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	6 226 909,68	0,00	6 226 909,68
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		500 000,00	500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		8 528 969,49	555 969,82	9 084 939,31

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

+	R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	341 699,91
---	---------------------------------------	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 426 639,22
---	---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	2 805 105,00		2 805 105,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 702,00	0,00	2 702,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 808 307,00	0,00	2 808 307,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 808 307,00
---	--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	3 927 185,00	233 056,00	0,00	8 815 232,46	8 815 232,46	0,00	8 815 232,46	9 048 288,46
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	881 160,00	8 460,00	0,00	1 745 000,00	1 745 000,00	0,00	1 745 000,00	1 753 460,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21 Immobilisations corporelles	33 523,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	802 940,00	214 596,00	0,00	934 429,45	934 429,45	0,00	934 429,45	1 149 025,45
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 727 623,00	233 056,00	0,00	2 754 429,45	2 754 429,45	0,00	2 754 429,45	2 987 485,45
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 695,00	0,00	0,00	22 695,00	22 695,00	0,00	22 695,00	22 695,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	22 695,00	0,00	0,00	22 695,00	22 695,00	0,00	22 695,00	22 695,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 990 060,00	0,00	0,00	6 038 108,01	6 038 108,01	0,00	6 038 108,01	6 038 108,01
Total des dépenses réelles	3 740 378,00	233 056,00	0,00	8 815 232,46	8 815 232,46	0,00	8 815 232,46	9 048 288,46
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	186 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	186 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

378 350,76

Total des dépenses d'investissement cumulées

9 426 639,22

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RIF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = FI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		A

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	3 475 923,76	469 927,00	8 615 012,31	8 615 012,31	9 084 939,31	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 019 151,76	0,00	1 557 290,00	1 557 290,00	1 557 290,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	516 838,44	516 838,44	516 838,44	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	184 429,45	184 429,45	184 429,45	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	1 019 151,76	0,00	2 258 557,89	2 258 557,89	2 258 557,89	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	0,00	43 501,92	43 501,92	43 501,92	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	50 000,00	0,00	43 501,92	43 501,92	43 501,92	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 880 000,00	469 927,00	5 756 982,68	5 756 982,68	6 226 909,68	
Total des recettes réelles	2 949 151,76	469 927,00	8 059 042,49	8 059 042,49	8 528 969,49	
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	302 651,79		500 000,00	500 000,00	500 000,00	
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	37 313,21		55 969,82	55 969,82	55 969,82	
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	186 807,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	526 772,00		555 969,82	555 969,82	555 969,82	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00	
Affectation au compte 1068 (8)					341 699,91	
Total des recettes d'investissement cumulées					9 426 639,22	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Rl 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Dl 041 = Rl 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II				III = I + II
TOTAL	3 927 185,00	233 056,00	0,00	8 815 232,46	8 815 232,46	0,00	0,00	8 815 232,46	9 048 298,46
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	881 160,00	8 460,00	0,00	1 745 000,00	1 745 000,00	0,00	0,00	1 745 000,00	1 753 460,00
2031	876 160,00	8 460,00		1 745 000,00	1 745 000,00		0,00	1 745 000,00	1 753 460,00
2033	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
2051	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
204	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
2041511	10 000,00	10 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	10 000,00
21	33 523,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
217848	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		0,00	15 000,00	15 000,00
21831	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
21838	14 523,00	0,00		50 000,00	50 000,00		0,00	50 000,00	50 000,00
21848	19 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		0,00	5 000,00	5 000,00
2188	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		0,00	5 000,00	5 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	802 940,00	214 596,00	0,00	934 429,45	934 429,45	0,00	0,00	934 429,45	1 149 025,45
2312	802 940,00	214 596,00		934 429,45	934 429,45		0,00	934 429,45	1 149 025,45
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 727 623,00	233 056,00	0,00	2 754 429,45	2 754 429,45	0,00	0,00	2 754 429,45	2 987 485,45
10	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
1068	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
16	22 695,00	0,00		22 695,00	22 695,00		22 695,00	22 695,00
1641	22 695,00	0,00		22 695,00	22 695,00		22 695,00	22 695,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020								
Total des dépenses financières	22 695,00	0,00	0,00	22 695,00	22 695,00	0,00	22 695,00	22 695,00
45...	1 990 060,00	0,00	0,00	6 038 108,01	6 038 108,01	0,00	6 038 108,01	6 038 108,01
458101	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102	105 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458103	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458104	49 784,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458105	0,00	0,00		14 008,00	14 008,00	0,00	14 008,00	14 008,00
458106	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458107	4 008,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458108	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
458111	1 620 788,00	0,00		6 004 100,01	6 004 100,01	0,00	6 004 100,01	6 004 100,01
458112	190 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458120	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles	3 740 378,00	233 056,00	0,00	8 815 232,46	8 815 232,46	0,00	8 815 232,46	9 048 288,46
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00	I		0,00	II		0,00	0,00
<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00			0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	186 807,00			0,00			0,00	0,00
2312 <i>Agencements et aménagements de terrains</i>	186 807,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	186 807,00			0,00			0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
018	TOTAL	469 927,00	8 615 012,31	8 615 012,31	9 084 939,31
	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	1 557 290,00	1 557 290,00	1 557 290,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	881 367,00	881 367,00	881 367,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	41 500,00	41 500,00	41 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	634 423,00	634 423,00	634 423,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	516 838,44	516 838,44	516 838,44
1641	Emprunts en euros	0,00	516 838,44	516 838,44	516 838,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	184 429,45	184 429,45	184 429,45
2031	Frais d'études	0,00	184 429,45	184 429,45	184 429,45
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 019 151,76	2 258 557,89	2 258 557,89	2 258 557,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 000,00	43 501,92	43 501,92	43 501,92
10222	FCTVA	50 000,00	43 501,92	43 501,92	43 501,92
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	50 000,00	43 501,92	43 501,92	43 501,92
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 880 000,00	5 756 982,68	5 756 982,68	6 226 909,68
	Total des recettes réelles	2 949 151,76	8 059 042,49	8 059 042,49	8 528 969,49
021	Virement de la section de fonctionnement	302 651,79	500 000,00	500 000,00	500 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	37 313,21	55 969,82	55 969,82	55 969,82
28031	Frais d'études	31 429,20	47 143,80	47 143,80	47 143,80
28033	Frais d'insertion	108,00	162,00	162,00	162,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	865,92	1 298,88	1 298,88	1 298,88
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 427,53	5 141,30	5 141,30	5 141,30
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	967,78	1 451,67	1 451,67	1 451,67
28188	Autres immo. corporelles	514,78	772,17	772,17	772,17

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	186 807,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	186 807,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		526 772,00		555 969,82	555 969,82	555 969,82

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 852 248,00	0,00	2 805 105,00	2 805 105,00	2 805 105,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	500,00	0,00	2 702,00	2 702,00	2 702,00
	Total des recettes de gestion des services	1 852 748,00	0,00	2 807 807,00	2 807 807,00	2 807 807,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
	Total des recettes réelles	1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						2 808 307,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 852 748,00	0,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	0,00	2 808 307,00	III = I + II 2 808 307,00
011	Charges à caractère général (4)	751 500,00	0,00	0,00	909 300,00	909 300,00	0,00	909 300,00	909 300,00
6042	Achats de prestations de services	6 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60611	Eau et assainissement	800,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	1 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	200,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60622	Carburants	7 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61228	Autres	10 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61358	Autres	17 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	60 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	12 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	108 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	375 000,00	0,00	498 000,00	498 000,00	498 000,00	0,00	498 000,00	498 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6234	Réceptions	200,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00	24 200,00	24 200,00	24 200,00	0,00	24 200,00	24 200,00

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALES - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6238	Divers	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 900,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	704 049,00	0,00		1 225 000,00	1 225 000,00		1 225 000,00	1 225 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6331	Versement mobilité	1 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 500,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	230 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	11 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	140 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
64131	Rémunérations	80 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	15 000,00	0,00		80 600,00	80 600,00		80 600,00	80 600,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		12 200,00	12 200,00		12 200,00	12 200,00
64171	Apprentis - rémunérations	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	67 849,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	200,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSÉDIC	200,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	27 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6488	Autres	1 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	40 600,00	0,00	0,00	73 500,00	73 500,00	0,00	73 500,00	73 500,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65818	Autres	12 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65888	Autres	10 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 496 149,00	0,00	0,00	2 207 800,00	2 207 800,00	0,00	2 207 800,00	2 207 800,00
66	Charges financières	16 634,00	0,00		23 760,55	23 760,55		23 760,55	23 760,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 750,00	0,00		18 760,55	18 760,55		18 760,55	18 760,55
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-116,21	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 000,21	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		20 776,63	20 776,63		20 776,63	20 776,63
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		20 776,63	20 776,63		20 776,63	20 776,63
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	16 634,00	0,00	0,00	44 537,18	44 537,18		44 537,18	44 537,18
	Total des dépenses réelles	1 512 783,00	0,00	0,00	2 252 337,18	2 252 337,18	0,00	2 252 337,18	2 252 337,18
023	Virement à la section d'investissement	302 651,79			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	37 313,21			55 969,82	55 969,82		55 969,82	55 969,82
6811	Dot. amort. immos incorporées	37 313,21			55 969,82	55 969,82		55 969,82	55 969,82
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		339 965,00	I		555 969,82	II		555 969,82	555 969,82
Total des dépenses d'ordre									

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 852 248,00	0,00	2 805 105,00	2 805 105,00	2 805 105,00
7472	Participation régions	42 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	1 810 248,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	2 765 105,00	2 765 105,00	2 765 105,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	500,00	0,00	2 702,00	2 702,00	2 702,00
75738	Autres	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	500,00	0,00	1 102,00	1 102,00	1 102,00
	Total des recettes de gestion des services	1 852 748,00	0,00	2 807 807,00	2 807 807,00	2 807 807,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 852 748,00	0,00	2 808 307,00	2 808 307,00	2 808 307,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs						828 Autres transports			
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial		824 Transport maritime	825 Transport aérien	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aiséas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					653 240,00									
1641 Emprunts en euros (total)					653 240,00									
0238768 1	BCME-ARKEA	01/10/2010		30/01/2011	334 000,00	F			3,720	3,895	T	C		A-1
0464748	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/11/2019		12/05/2021	138 000,00	F			1,500	1,570	S	C		A-1
A29110QB	CAISSE D EPARGNE	25/01/2012		25/03/2012	181 240,00	F			5,070	5,373	S	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					653 240,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (14)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		442 145,42				14 919,31	0,00	2 936,72
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		442 145,42				14 919,31	0,00	2 936,72
0238768 1		0,00	A-1	200 400,16	17,75	F	3,895	7 299,58	0,00	1 205,34
0464748		0,00	A-1	126 960,00	22,83	F	1,570	1 876,69	0,00	247,02
A291100B		0,00	A-1	114 785,26	18,67	F	5,373	5 743,04	0,00	1 484,36
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		442 145,42					22 694,66	14 919,31	0,00	2 936,72

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (lunnet) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

PROCEDURE D'AMORTISSEMENT (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 609,79 €		Durée (en années)		19-12-1996
Catégories de biens amortis				
L	Autre matériel	10		19/12/1996
L	Autres	10		19/12/1996
L	Autres immobilisations corporelles	15		19/12/1996
L	Autres réseaux	20		19/12/1996
L	Concessions et droits similaires	2		19/12/1996
L	Frais de recherche et développement	5		19/12/1996
L	Frais d'étude non suivies de réalisation	5		19/12/1996
L	Frais d'insertion	2		19/12/1996
L	Logiciels bureautique	2		19/12/1996
L	Logiciels de gestion	5		19/12/1996
L	Matériel de bureau et informatique	5		19/12/1996
L	Matériel de transport	10		19/12/1996
L	Mobilier	10		19/12/1996

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	0,00	17,00	9,00	0,00	9,00
INGENIEUR	A	12,00	0,00	12,00	6,00	0,00	6,00
TECHNICIEN	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00
TECHNICIEN	B	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		23,00	0,00	23,00	12,00	5,00	17,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

EPAGE HuCA - EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALES - BP - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	OTR		0,00	A	A
TECHNICIEN	B	OTR		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
APPRENTIE	C	OTR		0,00	A	A
INGENIEUR	A	OTR		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement permanent d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun des agents du territoire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 327-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 327-5 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

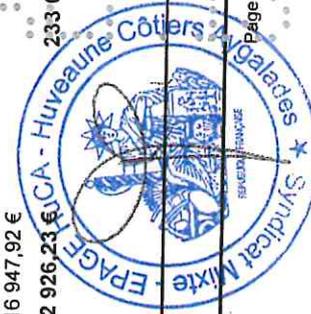
ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : EPAGE HuCA

Budget : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES

2022

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01		3 543,00 €	3 542,52 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01		22 695,00 €	17 174,66 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	831		876 160,00 €	267 824,87 €	8 460,00 €
2033 - Frais d'insertion	831		5 000,00 €	9 180,00 €	0,00 €
2041511 - GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	831		10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21784 - Mobilier	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	831		14 523,00 €	10 297,68 €	0,00 €
2184 - Mobilier	831		19 000,00 €	3 920,57 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains	831		799 397,00 €	469 348,21 €	214 596,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458101 - OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458102 - OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARTIER	831		105 480,00 €	105 480,00 €	0,00 €
458103 - OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458104 - OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL	831		49 784,00 €	49 784,00 €	0,00 €
458105 - OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458106 - OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE	831		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
458107 - OP7 Autre Amenagement GEMAPI	831		4 008,00 €	4 008,00 €	0,00 €
458108 - OP8 Autre Amenagement gemaPI	831		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
458111 - ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	831		1 620 788,00 €	1 465 417,80 €	0,00 €
458112 - ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	831		190 000,00 €	116 947,92 €	0,00 €
Total des dépenses			3 740 378,00 €	2 542 926,23 €	233 056,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

15 mars 2023 15:02:29

Collectivité : EPAGE HUCA

Budget : EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES

2022

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		277 551,00 €	277 551,00 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	831		50 000,00 €	80 110,98 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01		173 710,24 €	173 710,24 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	831		676 815,58 €	379 259,00 €	0,00 €
1322 - Régions	831		6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Départements	831		336 336,18 €	127 095,00 €	0,00 €
13241 - Communes membres du GFP	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
13258 - Autres groupements	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458201 - OP1 PARC DE LA CONFLUENCE AURIOL	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458202 - OP2 GEMAPI AUBAGNE CAMP SARLIER	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458203 - OP3 QUASI REGIE PAPI MAMP	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458204 - OP4 GEMAPI MARSEILLE HECKEL	831		52 927,68 €	0,00 €	0,00 €
458205 - OP5 GEMAPI AUBAGNE LA PENNE	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458206 - OP6 GEMAPI AUBAGNE CENTRE VILLE	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458207 - OP7 Autre Aménagement GEMAPI	831		5 976,00 €	5 976,00 €	0,00 €
458208 - OP8 Autre Aménagement gemaPI	831		0,00 €	0,00 €	0,00 €
458211 - ETUDES ET TRAVAUX - DELEGATION DE COMPETENCE GEMAPI	831		1 744 024,00 €	1 000 935,00 €	400 000,00 €
458212 - ETUDES ET TRAVAUX - QUASI REGIE	831		77 072,32 €	88 145,04 €	69 927,00 €
Total des recettes			3 400 413,00 €	2 132 782,26 €	469 927,00 €

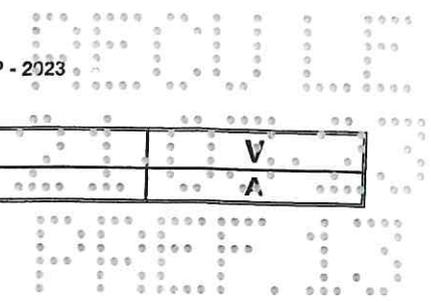


EPAGE HUCA
 822 AVENUE DE LA FLEURIDE
 13400 AIGAGNE
 09/02/2023 - 09:33:12
Etat des produits rattachés
 EPAGE HUVEAUNE COTIERS AYGALADES - 2022

Date DA	Compte	Fonction	Montant rattaché
Engagement :	2020R000005 - REMBOURSEMENT EMPRUNT PART 0421 0233768 02 74741	Tiers : MAIRIE LA PENNEHUV 631	8000,00 €
Engagement :	2020R000014 - CONV 2019-5088 ISEF PHASE 2 AN SCOL 2019 ACPTE4 7476	Tiers : AGENCE DE L EAU 631	8000,00 €
			35000,00 €
			36000,00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : **43000,00 €**
 L'ordonnateur :





V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES :

Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 0

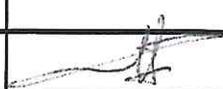
Date de convocation : 07/03/2023

Présenté par Le PRESIDENT (1),
 A Aubagne, le 16/03/2023



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Aubagne, le 16/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINI Pascal	
ARTUPHEL Ollivier	
BAZZUCCHI Nicolas	
BRULEY Laurence	
BURRIAT Christelle	
CAMBESSEDES Henri	
COULOMB JEAN-JACQUES	
DE CALA Lionel	
DE CANEVA Marc	
DEL GRAZIA Marc	
DERKASPARIAN Francis	
DESTROST Bernard	
EMERY Michèle	
FABRE Claude	
FEDI Alain	
GIBERTI Roland	
GIORGI Jean-Pierre	
GOVERNALE Emmanuel	
HOFFMANN Gilbert	
ILLAC Michel	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
JUSTE Christine		
L'AN Michel		
LEONARDIS Jean Marie		
MARTINEZ Jean Marc		
MASSE Alain		
MEBROUK Mohamed		
MEDA Karine		
MIQUELLE Véronique		
MOISE Monique		
MOLINO André		
OLLIVIER Christian		
ORTIZ Joaquim		
PAILLARD Carine		
PAILLARD Olivier		
PATOT Gérard		
PEROTTINO Serge		
POLLUS Alfred		
POURCHIER Claude		
PRIGENT Perrine		
REALT Didier		
ROUSSET Alain		
SALVO Arlette		
SIMON Laurent		
TROUSSIER Philippe		

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Aubagne, le 16/03/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

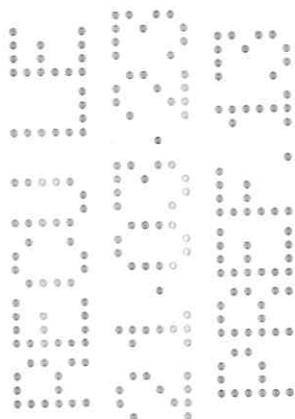
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



Délibération n°5

OBJET : GEMAPI et aménagements complémentaires : travaux de restauration et de valorisation de l'Huveaune en centre-ville d'Aubagne - Demande de subventions pour les phases de maîtrise d'œuvre-réalisation, de travaux et de suivi-évaluation pluriannuels.

Monsieur Pascal Agostini rapporte :

Le projet de réduction de la vulnérabilité, la sécurisation et la valorisation des berges de l'Huveaune en centre-ville d'Aubagne concerne 3 secteurs allant de l'Espace des Libertés jusqu'à l'avenue Manouchian. La maîtrise foncière sur le secteur 1 permet de lancer un premier marché de travaux sur celui-ci, représentant 750 mètres linéaires de restauration de cours d'eau.

Les 4 grands objectifs auxquels répond le projet et sont les suivants :

- Diminuer la vulnérabilité aux inondations des riverains du secteur concerné en optimisant la zone d'épandage de crues ;

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLY et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 5

1

- **Restaurer et valoriser les berges** et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique ;
- **Redonner de l'espace au fleuve**, en reconstituant sa ripisylve ;
- **Aménager un parc de centre-ville** maintenant les activités sportives actuelles, offrant des espaces de promenades « vertes », de cheminements doux et de détente au bord de l'Huveaune.

Ce projet ambitieux en secteur urbain, inscrit au contrat de rivière de transition du bassin versant de l'Huveaune, est porté par l'EPAGE HuCA à l'appui d'une convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, et fera l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Aubagne pour les travaux réalisés en complément (aménagement d'une voie verte, éclairage etc.), cette dernière convention étant à établir au printemps 2023.

La conception de l'aménagement a fait l'objet d'une phase de concertation et de dialogue avec les usagers actuels et futurs du parc.

Les travaux sur site sont envisagés à compter d'août 2023 et devraient se terminer au printemps 2024.

A l'issue de ces travaux, et de même que pour chaque aménagement de ce type, il sera nécessaire de mesurer le gain environnemental pour valoriser au titre du retour d'expérience du projet. Ces suivis seront les suivants :

- Des suivis biologiques permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs écologiques liés à la restauration du cours d'eau ;
- Un suivi hydromorphologique permettra d'évaluer l'évolution et l'intégrité des processus hydromorphologiques (notamment lit et berges du cours d'eau), suite aux opérations de restauration ;
- Un suivi physico-chimique permettra d'évaluer l'impact des travaux de renaturation sur la qualité des eaux et des sédiments ;
- La réalisation d'un film de présentation et de valorisation du chantier.

En vue des prochains travaux, l'EPAGE sollicite les partenaires financiers pour la mise en œuvre des travaux sur l'ensemble de leurs volets, ainsi que les suivis post-travaux, et conformément aux engagements de principe déjà formalisés par les différents partenaires financiers à l'appui notamment du Contrat de Rivière.

Le montant de l'opération globale est estimé 3,8 millions d'euros HT. Le plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'arriver à un autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL de l'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pascal Agostini,

VUS

- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),
- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix-Marseille-Provence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 5

CONSIDERANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- Que ce projet est inscrit à la feuille de route de l'EPAGE et de la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA est habilité à solliciter toutes subventions à l'appui de la convention de délégation de compétence,
- Qu'il est nécessaire de solliciter les partenaires institutionnels et financiers pour le financement des travaux, le suivi post travaux et la maîtrise d'œuvre,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatif à l'opération susmentionnée auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers : Etat, Région PACA, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldades



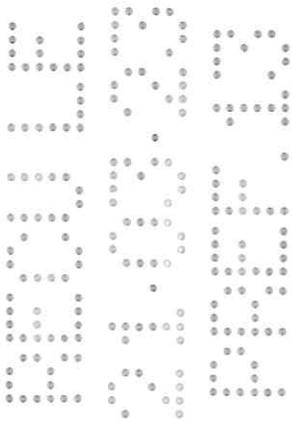
Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 5

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLE et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

DELIBERATION N°6

OBJET : Demande de subventions - Mise en œuvre des travaux d'aménagements de l'Huveaune à Saint Zacharie - maîtrise d'œuvre et travaux

Monsieur Jean-Jacques COULOMB rapporte :

Sur la partie amont de la commune de Saint-Zacharie, il existe un secteur relativement préservé de l'Huveaune, constituant un réservoir biologique important du bassin. La partie amont du secteur se compose d'un large espace refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales (d'où le classement en Natura 2000), mais la trame verte tend à « s'étioler » et à connaître plus de pressions d'origine anthropique à l'entrée de la traversée urbaine. L'Huveaune, sur ce secteur, est bordé par de nombreux platanes qui procurent une réelle identité paysagère au site. Cependant, ceux-ci sont condamnés à court et moyen terme en raison d'un agent pathogène, le chancre coloré.

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 6

Sur la base de ces constats et soucieux de maintenir et restaurer un écosystème proche des modèles naturels mais également attractif sur le plan paysager, l'EPAGE HuCA s'est porté maître d'ouvrage pour épauler la commune de Saint Zacharie vers une inévitable transformation de l'espace alluvial en proximité directe du centre bourg.

En 2021, le SMBVH avait répondu à l'Appel à Projet « Eau et Biodiversité 2021 » mais le jury n'avait pas retenu le projet, au motif d'un manque de vision plus large sur le volet trame verte et bleue.

En 2022, l'EPAGE HuCA a lancé un projet plus ambitieux incluant un volet trame verte et bleue adapté aux enjeux de ce réservoir biologique. Fin 2022, l'EPAGE a abattu 35 platanes chançrés pour répondre à une obligation réglementaire vis-à-vis du chancre coloré. L'abattage de ces platanes installe un nouveau paysage en devenir, une nouvelle manière de percevoir l'Huveaune et la nécessité de restaurer cette épaisseur autour d'enjeux écologiques, de gestion des risques mais aussi les valeurs d'usage du site.

Ce projet, inscrit au contrat de rivière de transition du bassin versant de l'Huveaune, est porté par l'EPAGE HuCA, sa mise en œuvre opérationnelle sur le volet GEMAPI se fait via une convention de délégation de compétence avec la Métropole, et en complément, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sera établie avec la commune de Saint Zacharie pour ce qui concernerait des aménagements complémentaires de l'espace public.

En vue des prochains travaux, l'EPAGE souhaite solliciter les partenaires financiers pour la mise en œuvre de ce projet.

Le montant global de cette opération est estimé à 1.5M€ HT (études, travaux et suivis). Il est difficile à l'heure actuelle d'établir un plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'arriver à un autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Jacques COULOMB,

VUS

- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),
- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix-Marseille-Provence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022

CONSIDERANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- Que le projet associe à la fois la restauration du cours d'eau, des berges de l'Huveaune et de valorisation paysagère et écologique du site,
- Que ce projet est inscrit à la feuille de route de l'EPAGE et de la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA est habilité à solliciter toutes subventions à l'appui de la convention de délégation de compétence,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatif au projet susmentionné auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers : Etat, Région PACA, Conseil Départemental du Var et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

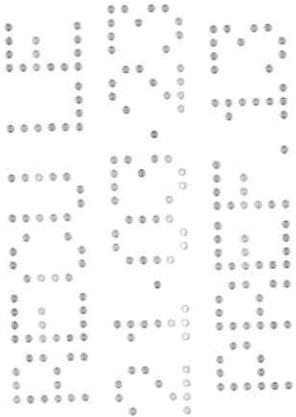
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLE et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

DELIBERATION N°7

OBJET : Demande de subventions - Renaturation du Fauge-Maire, parc urbain et mobilité douce au cœur des parcs d'activités d'Aubagne et de Gémenos

Monsieur Didier Réault rapporte :

En 2021, l'EPAGE HuCA a lancé une étude dans le cadre du PAPI Huveaune et Ayalades dont le périmètre s'étendait sur la ZI des Paluds (Aubagne) et la ZA de la plaine de Jouques (Gémenos). L'objectif était de définir des aménagements permettant de concilier la prévention des inondations ainsi que la restauration et la renaturation des rivières.

Sur la base d'un diagnostic précis, il est ressorti que le Fauge-Maire était un secteur présentant des opportunités de renaturation avec tracé plus sinueux, des berges plus douces permettant le développement d'une ripisylve plus adaptée. Parallèlement, l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable et d'espaces récréatifs en bord de cours d'eau s'est avéré pertinent.

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 7

Il est à noter que ce projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification de la ZI des Paluds intégrant les projets suivants :

- Mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- Déploiement d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- Désimperméabilisation des îlots privés au sein de la ZI des Paluds
- Lien avec l'aménagement de la zone de Camp de Sarlier

Lors du Comité de Pilotage du 20 janvier 2023, les élus représentant l'EPAGE HuCA, la Métropole, la commune d'Aubagne ainsi que l'ensemble de nos partenaires technico-financiers se sont prononcés favorablement à la poursuite de la démarche. Il convient maintenant de lancer les études de maîtrise d'œuvre complète au cours du second trimestre 2023.

Le montant de cette opération est estimé à 400 000 € HT. Il est difficile à l'heure actuelle d'établir un plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'arriver à un autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier Réault,

VUS

L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),

- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix-Marseille-Provence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022.

CONSIDERANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- L'avis du comité de pilotage du 20 janvier 2023,
- L'opportunité de restaurer les fonctionnalités naturelles du Fauge au Nord de la ZI des Paluds dans un contexte de requalification des espaces urbains,
- Que ce projet est inscrit à la feuille de route de l'EPAGE et de la Métropole,
- Que l'EPAGE HuCA est habilité à solliciter toutes subventions à l'appui de la convention de délégation de compétence,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 7

- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatif au projet susmentionné auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers : Etat, Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades**



Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 7

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

Nombre de Conseillers
en exercice : 22

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLE et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

DELIBERATION N°8

OBJET : Délibération cadre pour la sollicitation du Fond Vert

Monsieur Jean-Pierre Giorgi rapporte :

Dispositif inédit, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », vise à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Annoncé le 27 août dernier par la première ministre Elisabeth Borne, il est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif depuis le début de l'année 2023.

L'EPAGE HuCA est un bénéficiaire éligible aux subventions via le dispositif « Fond Vert » pour les axes « Inondations », « Renaturation » et « Biodiversité ». Les opérations 2023 visées sont les suivantes :

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 8

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

1

- Animation et suivi de la démarche PAPI ;
- Gestion de l'aléa d'inondation par ruissellement sur des secteurs à enjeux et à topographie et géologie spécifiques – secteur de Cuges les Pins ;
- Aménagement, restauration et valorisation de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne - Première tranche de travaux ;
- Renaturation du Fauge-Maire sur la commune d'Aubagne – missions de maîtrise d'œuvre ;
- Etudes complémentaires sur les vallons d'Artou et de Martou sur la commune de Martigues ;
- Schéma directeur GEMAPI sur les Cadeneaux sur la commune des Pennes Mirabeau ;
- Schéma directeur GEMAPI sur le Merlançon d'Aubagne ;
- Schéma directeur GEMAPI sur la Gouffonne sur la commune de Marseille ;
- Etude de découvelage de l'Huveaune en aval de la commune d'Auriol ;
- Etude découverte de l'Huveaune à la Penne sur Huveaune ;
- Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique de la ZH de Boumandariel sur la commune de Martigues ;
- Seconde phase du Parc de la confluence Auriol - missions de maîtrise d'œuvre ;
- Travaux d'entretien sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades ;
- Piégeage de macro-déchets sur les cours d'eau : projets-pilotes.

Cette liste est non exhaustive et non limitative et pourrait évoluer en fonction des discussions que l'EPAGE HuCA aura avec les services de l'Etat, ainsi qu'avec les autres co-financeurs des actions identifiées.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Giorgi,

VUS

- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),
- La convention de délégation de compétence GEMAPI avec la Métropole Aix-Marseille-Provence n°22-0874 approuvée par la délibération 1 du 4 juillet 2022

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 8

CONSIDERANT

- L'opportunité de solliciter des aides complémentaires auprès de l'Etat afin d'optimiser les plans de financement des opérations portées par l'EPAGE HuCA,
- Que l'EPAGE HuCA est habilité à solliciter toutes subventions à l'appui de la convention de délégation de compétence,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE la liste des projets susmentionnés ;

ARTICLE 2 : DECIDE de solliciter l'Etat au titre du dispositif « Fond Vert » 2023 ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la sollicitation du « Fond Vert » 2023 ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 8

EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z

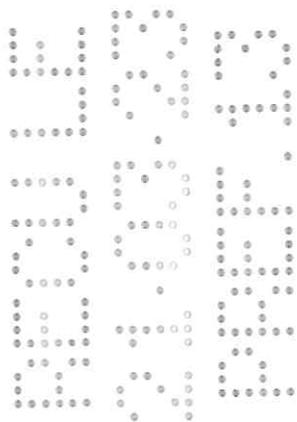
Agir ensemble
POUR NOS BASSINS VERSANTS



DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



DELIBERATION N°9

OBJET : Adhésion au Cerema

Monsieur Christian OLLIVIER rapporte :

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 9

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLE et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

Une évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation est en cours, et il est proposé aux collectivités comme la nôtre d'adhérer. Cette adhésion au Cerema permettrait notamment à l'EPAGE HuCA :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, l'EPAGE HuCA participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales),
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence,
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations,
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

Notamment, certains sujets complexes pourraient être abordés avec le CEREMA, comme l'identification des impacts du changement climatique en lien avec les enjeux de la GEMAPI et l'adaptation des pratiques en termes de ressource en eau, inondations et milieux.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 1000 € pour 2023, et de 2000€ pour les années suivantes.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de l'EPAGE HuCA en lien avec la compétence GEMAPI, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant de l'EPAGE HuCA dans le cadre de cette adhésion.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER,

VUS

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;
- Vu le budget de l'exercice 2023 ;

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 9

CONSIDERANT

- L'intérêt d'adhérer au Cerema ;
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres ;
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : SOLLICITE l'adhésion de l'EPAGE HuCA auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

ARTICLE 2 : REGLE chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée sur le chapitre 6288 de la section de fonctionnement ;

ARTICLE 3 : DESIGNER Monsieur Christian OLLIVIER pour représenter l'EPAGE HuCA au titre de cette adhésion ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB

Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n° 9

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 16 Mars 2023

L'An deux mille vingt et trois et les seize mars à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Christelle BURRIAT, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Véronique MIQUELLE et Carine PAILLARD, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Jean-Jacques COULOMB, Alain FEDI, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel ILLAC, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT, Laurent SIMON.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO, Ollivier ARTUPHEL à Carine PAILLARD.

DELIBERATION N°10

OBJET : Ressources Humaines- Revalorisation des titres restaurants

Monsieur le Président rapporte :

Par délibération n° 2 du 18 octobre 2017, le conseil syndical a proposé aux agents du SIBVH de bénéficier de titres restaurant à compter du 1^{er} novembre 2017.

La délibération a fixé la valeur faciale du titre restaurant à un montant de 8,80€ avec une participation du SIBVH de 60 %, soit 5.28€ et un reste à charge aux agent de 40% soit 3.52€.

Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°10

Ce montant est toujours actuellement en vigueur à l'EPAGE HUcA.

Le montant d'exonération maximal, de la participation patronale ayant été réévaluée au 1^{er} janvier 2023, une revalorisation de la participation de l'EPAGE est ainsi proposée.

L'équilibre des participations restent de 60% pour la part employeur et de 40% pour la part agent.

Après simulation budgétaire, il est proposé que les caractéristiques des titres restaurants (quantité, part employeur, montant) de ces titres proposés aux agents de l'EPAGE soient les suivantes, conformément à la réglementation, à savoir :

- Octroi de 1 chèque par journée entièrement travaillée pour un agent,
- Retrait d'un chèque par jour d'absence quel qu'en soit le motif,
- Nombre de chèques dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (mois N + 1).
- Valeur faciale du chèque fixée à 10.00€ :
 - dont 60 % € pris en charge par l'Epage Huca, soit 6.00€
 - et 40 % restant à la charge de l'agent, soit 4.00€

Entendu, l'exposé de monsieur le Président,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau,

LE CONSEIL SYNDICAL,

DELIBERE :

ARTICLE UN : Décide de poursuivre le dispositif de titres restaurants au bénéfice des agents titulaires et non titulaires de l'EPAGE HUcA, selon les nouvelles conditions évoquées ci-avant.

ARTICLE DEUX : Autorise le Président de l'EPAGE HuCA à signer tout acte en lien à sa mise en œuvre.

ARTICLE TROIS : décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget.

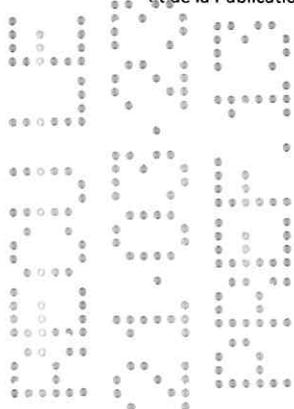
Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°10

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 16/03/2023 – Délibération n°10

3